



# Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5532<sup>e</sup>** séance

Vendredi 22 septembre 2006, à 13 h 15  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Vassilakis .....	(Grèce)
<i>Membres :</i>	Argentine .....	M <sup>me</sup> Martínez Gramuglia
	Chine .....	M. Li Kexin
	Congo .....	M. Biabaroh-Iboro
	Danemark .....	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> Wolcott Sanders
	Fédération de Russie .....	M. Dolgov
	France .....	M. Lacroix
	Ghana .....	M. Yankey
	Japon .....	M. Shin Yo
	Pérou .....	M. Gallardo
	Qatar .....	M. Al-Henzab
	République-Unie de Tanzanie .....	M <sup>me</sup> Taj
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M <sup>me</sup> Pierce
	Slovaquie .....	M. Mlynár

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2006/728)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 13 h 15.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Rapports du Secrétaire général sur le Soudan**

**Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2006/728)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/728 qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan. Les membres sont également saisis du document S/2006/758, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi (S/2006/758). Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1709 (2006).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 20.*